



## Réunion de la Commission Locale de l'Eau et du CoPIL PTGE du SAGE Layon Aubance Louets

Vendredi 19 avril 2024 à 9h00 – Salle de la Fuye  
Chavagnes-les-eaux-TERRANJOU

### PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS - Réunion 1 : CLE

• Collège 1 : des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (31 membres – 11 voix délibératives) :

Membres du collège 1							
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent
1	Région des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Conseiller Régional	Eric	TOURON		X	
2	Région Nouvelle-Aquitaine	Monsieur le Conseiller Régional	Emmanuel	CHARRÉ		X	
3	Conseil Départemental de Maine-et-Loire	Madame la Conseillère Départementale	Brigitte	GUGLIELMI	✓		
4	Conseil Départemental des Deux-Sèvres	Madame la Conseillère Départementale	Claire	PAULIC		X	
5	Etablissement Public Loire	Monsieur	Jean-Paul	PAVILLON		X	
6	Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine	Monsieur	Michel	PONCHANT	✓		
7	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Président	Dominique	PERDRIEU	✓		
8	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Jacques	DERVIEUX	✓		
9	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	François	PELLETIER	✓		
10	Syndicat Layon Aubance Louets	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	COCHARD	✓		
11	Syndicat Layon Aubance Louets	Madame la Vice-Présidente	Odile	GINESTET	✓		
12	CA Mauges Communauté	Monsieur le Vice-Président	Yannick	BENOIST		X	
13	CC Loire Layon Aubance	Monsieur le Président	Marc	SCHMITTER		X	
14	CA Agglo du Choletais	Monsieur le Vice-Président	Christophe	PIET		X	
15	CU Angers Loire Métropole	Madame la Conseillère Communautaire	Christelle	CAILLEUX		X	
16	CA Saumur Val de Loire	Monsieur le Vice-Président	Eric	MOUSSERION		X	
17	CA Bocage Bressuirais	Monsieur le Conseiller Communautaire	Pascal	LAGOUEE	✓		
18	CC du Thouarsais	Monsieur le Maire délégué de Cersay	Luc-Jean	DUGAS			X
19	Commune de Bellevigne-en-Layon	Monsieur l'adjoint	Philippe	CESBRON		X	
20	Commune de Chalonnes-sur-Loire	Monsieur le conseiller municipal délégué	Vincent	LAVENET		X	
21	Commune de Beaulieu-sur-Layon	Madame le Maire	Martine	CHAUVIN		X	
22	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur le Maire	Hervé	MARTIN		X	
23	Commune de Chemillé-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Patrice	GRENOUILLEAU	✓		
24	Commune de Doué-en-Anjou	Monsieur L'Adjoint	Jacques	CONCHON		X	
25	Commune de Genneton	Monsieur le conseiller municipal	Dominique	MARY			
26	Commune de St Paul-du-Bois	Monsieur le Maire	Olivier	VITRE		X	
27	Commune de Lys-haut-Layon	Monsieur l'Adjoint	Benoit	PIERROIS			X
28	Commune de Brissac-Loire-Aubance	Monsieur l'élu	Eric	LEROUX	✓		
29	Commune de Soulaines-sur-Aubance	Monsieur le Maire	Robert	BIAGI	✓		
30	Commune de Denée	Monsieur L'Adjoint	Daniel	MAUDET		X	
31	Commune de Blaison-St-Sulpice	Monsieur L'Adjoint	Pierre	BROSSELLIER			X



• Collège 2 : des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (17 membres – 9 voix délibératives) :

Membres du collège 2							
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent
32	Fédération de Pêche de Maine et Loire	Monsieur le Président ou son représentant	Stéphanie	FENEON	✓		
33	Fédération de Pêche des deux-Sèvres	Monsieur	Philippe	COURTIN	✓		
34	Syndicat Professionnel des Propriétaires Fonciers	Monsieur le Président	Pierre	SOULEZ	✓		
35	Association EDEN	Monsieur le Président	Bernard	MERLIN		X	
36	Fédération Viticole Anjou Saumur	Monsieur	Jean-Christian	BONNIN			X
37	Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	Monsieur	Denis	ASSERAY	✓		
38	Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire	Monsieur	Michel	LANGEVIN	✓		
39	FNE Anjou	Monsieur	Yann	NICOLAS	✓		
40	CPIE Loire Anjou	Monsieur	Hervé	MENARD			X
41	Association des irrigants Sud Loire Aubance	Monsieur le Président	Thierry	CHAILLOU		X	
42	Association pour la Sauvegarde des rives du Layon moyen et de ses affluents	Monsieur le Président	Pierre	BENEVILLE	✓		
43	Association des riverains de l'Aubance	Monsieur le Président	Pierre	CHALOPIN			X
44	FDGDON	Monsieur le Président	Edmond	FROGER			X
45	Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire	Monsieur le Président	Alain	LAPLACE		X	
46	Ligue de Protection des Oiseaux	Monsieur le Vice-Président	Jean-Pierre	MORON	✓		
47	UFC Que Choisir	Monsieur le Président	Jean	CARTRON	✓		
48	Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne	Monsieur le Président	Alex	FAGAT		X	

• Collège 3 : des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (8 membres – 5 voix délibératives) :

Membres du collège 3							
	Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent
49	DREAL Centre-Val de Loire	Madame la Préfète, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne	pouvoir donné à l'AELB		✓		
50	Préfecture de Maine-et-Loire	Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire					X
51	Préfecture des Deux-Sèvres	Madame la Préfète des Deux-Sèvres				X	
52	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Monsieur le Directeur général	Pascal	BONIOU	✓		
53	DREAL Pays-de-la-Loire	Madame la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant	Pauline	BUISSON	✓		
54	DRAAF Pays-de-la-Loire	Monsieur le Directeur, représenté par	Sophie	DURANDEAU		X	
55	Office Français de la Biodiversité	Madame la Directrice Régionale Pays de la Loire de l'OFB Nathalie FRANQUET représentée par	Laurent	GUILLAUD	✓		
56	DDT de Maine-et-Loire	Monsieur le Directeur Départemental des Territoires	Marc	ANDRE	✓		



## **ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :**

### **Syndicat Layon Aubance Louets :**

- Mme Pascaline BOUQUET, Animatrice SAGE-CLE,
- Mme Marie JONCHERAYE, Chargée de Projet « Environnement »,
- M. Yannick LOCHU, Directeur,
- Mme Axelle SEGUIN, Animatrice Gestion Quantitative de la Ressource en Eau,
  
- M. Pascal QUENIOT, Chargé de mission « Eau, Ramsar, Mission Val de Loire », Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
- Mme Annick KERELLO, Chargée d'Interventions Pollutions diffuses – Bocage – Gestion quantitative – Erosion

**25 membres présents ou représentés sur les 56 membres de la Commission Locale de l'Eau sont comptabilisés.**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 avril à 9h00, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis en présentiel à la salle de la Fuye, à Chavagnes-les-Eaux, commune de TERRANJOU, sur invitation du Président de la CLE, adressée par courrier électronique le 9 avril 2024.

La séance a été ouverte à 9h00 par M. DERVIEUX, Président de la Commission Locale de l'Eau.

M. DERVIEUX souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il indique que les personnes excusées ne seront pas lues individuellement (trop nombreuses) et annonce l'ordre du jour.

M. DERVIEUX informe l'assemblée que la réunion de la Commission Locale de l'Eau est enregistrée afin de faciliter l'élaboration du compte-rendu. Aucune objection n'est formulée.

### **Ordre du jour :**

1. Validation du compte-rendu de la CLE du 15/03/2024,
2. Information sur la demande du syndicat des Jeunes Agriculteurs de Maine & Loire
3. Compte administratif 2023 et budget prévisionnel 2024,
4. Communication : bilan et présentation du rapport d'activité 2023,
5. Communication : présentation et validation du plan de communication/sensibilisation « SAGE 2024 »,
6. Information sur le projet de décret relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

### **1. Validation du compte-rendu de la CLE 15/03/2024**

Le compte-rendu est soumis aux membres de la Commission Locale de l'Eau (document envoyé le 29/03/2024 par courrier électronique).

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

### **2. Demande du syndicat des Jeunes Agriculteurs**

Par courrier électronique en date du 16 avril dernier, le syndicat des Jeunes Agriculteurs de Maine & Loire a demandé au Président de la CLE d'intégrer le CoPIL PTGE.

M. DERVIEUX Président sollicite l'assemblée pour avoir son avis et savoir si les membres sont favorables à cette demande.

M. PONCHANT du PNRLAT indique qu'il y est favorable et qu'il avait déjà demandé leur intégration



en juin 2023 lors de l'entrée des autres syndicats agricoles.

Mme BUISSON de la DREAL y est favorable si la représentation au CoPIL reste bien équilibrée.

Sans remarques particulières des membres de l'assemblée, le syndicat des Jeunes Agriculteurs de Maine & Loire sera donc intégré au CoPIL PTGE, il sera informé rapidement de cette décision.

### **3. Compte administratif 2023 et budget prévisionnel 2024**

Ces éléments sont présentés par Mr Yannick LOCHU directeur du syndicat Layon Aubance Louets. Pas de remarques particulières.

### **4. Communication : bilan et présentation du rapport d'activité 2023,**

M. DERVIEUX présente le bilan de la communication, les projets de communication 2024 et le rapport d'activité (RA) 2023.

Concernant le RA de 2023, il a été décidé de ne le distribuer que sur demande sous format papier, la version dématérialisée est privilégiée : [lien pour consulter ou télécharger le rapport d'activité 2023](#)

M. BONIOU de l'AELB indique que le nouveau format pour le rapport d'activité est très bien, identique à celui de l'AELB. Il incite les membres à le lire au vu de sa qualité.

M. CARTRON de l'UFC QUE CHOISIR demande comment a été construit le sondage « Votre rapport à l'eau » ? M. DERVIEUX lui indique les différentes étapes de création en interne, puis la proposition aux membres du bureau du syndicat, du bureau de CLE. Chaque avis étant différent sur le sujet à un moment il a été nécessaire de s'arrêter et de proposer un sondage.

M. GUILLAUD de l'OFB demande si les 50 publications prévues sur les réseaux sociaux sont une évolution à la hausse ? M. LOCHU indique qu'il s'agit d'une stabilisation, il y a déjà eu 54 publications en 2023, l'objectif d'une publication par semaine reste identique.

M. GUILLAUD fait remarquer que le syndicat a une bonne communication, notamment le rapport d'activité. Il propose également d'intervenir au côté du syndicat lors d'intervention auprès d'étudiants de scolaires, il s'agit aussi d'une compétence de l'OFB.

M. DERVIEUX Président rappelle qu'il est possible de faire une présentation du rapport d'activité dans les collectivités territoriales voir à l'OFB si le besoin est là.

Mme GUGLIELMI élue, tient à remonter la qualité de la newsletter reçue hebdomadairement, cela permet d'être bien informé, sans avoir à faire une veille individuelle.

M. COCHARD élu, insiste sur le fait que la lettre de l'eau est très lue et appréciée par les citoyens, il faut continuer à communiquer auprès des habitants.

M. DERVIEUX Président, rappelle que la lettre de l'eau, son impression et sa distribution dans toutes les boîtes à lettres est un budget important, mais nécessaire.



## 6. Information sur le projet de décret relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Mme BOUQUET présente le projet de décret SAGE, projet en cours de consultation du public à ce jour :

Du 28/03/2024 au 21/04/2024 sur le site : <https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-de-decret-relatif-aux-schemas-d-amenagement-a2999.html>

Elle rappelle l'objectif qui est de modifier les dispositions :

- Du code de l'environnement relatives aux SAGE pour prévoir davantage d'agilité :
  - dans les procédures d'élaboration et de révision des schémas
  - dans le fonctionnement des CLE
- Du code de l'urbanisme afin de garantir l'opérationnalité des schémas, notamment en améliorant leur intégration dans les outils d'aménagement des territoires.

M. PONCHANT du PNRLAT est très favorable à l'intégration des ZH dans les documents d'urbanismes pour mieux les protéger.

M. BONIOU de l'AELB rappelle que ce projet de modification de décret vient à la base, d'une demande des animateurs SAGE, ce projet a été travaillé avec eux (sollicités).

M. COCHARD élu en tant qu'élu communautaire et communal, fait part de ses difficultés au niveau de l'urbanisme concernant les diagnostics ZH pas toujours très précis, parfois leur identification est bloquante au niveau des projets et des mesures de compensations à trouver.

M. PONCHANT du PNRLAT rappelle que la compensation vient en dernier, après les mesures Eviter Réduire Compenser (ERC). La perte d'une ZH n'est jamais compensée en totalité dans les mesures compensatoires.

M. GUILLAUD de l'OFB évoque les différences de diagnostic selon les bureaux d'études, il indique l'importance de l'intégration de règles de protection dans les documents d'urbanismes.

M. DERVIEUX Président, souhaite conclure la réunion et insister sur la faible présence des membres du collège 1 (16 excusés sur 31 membres, seuls 11 membres présents), il rappelle que les enjeux sont très importants en ce moment et que la présence de chaque membre est primordiale.



## PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS - Réunion 2 : CoPIL PTGE

Membres de la CLE présents (se référer au tableau de présence des membres à la réunion 1) et membres du CoPIL élargi, *voir tableau ci-dessous* :

Organismes	Titre	Prénom	Nom	Présent	Excusé	Absent
Chambre des métiers et de l'artisanat	(Madame la Présidente) ou son représentant	Marc	BEALET		X	
CEN Nouvelle Aquitaine	Monsieur	Raphaël	GRIMALDI		X	
GABBAjou	Monsieur	Alexandre	MONTEIRO	✓		
Syndicat d'eau de l'Anjou	Monsieur le Président ou son représentant	Livia	DEFAYE			X
Confédération Paysanne	Représentant	Yanis	IRHIR			X
Coordination rurale	Représentant	Tony	MARBOEUF		X	
FDSEA	Représentante	Jordan	GASTINEAU			X
DDPP	Monsieur	Eric	DAVID			X
BRGM	Monsieur	Pierre	CHRETIEN		X	
CIVAM49	Monsieur	Gérald	SECHET	✓		
Association des irrigants de l'Hyrôme	Monsieur	Guillaume	CESBRON	✓		

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

#### **Bureau études SETEC-HYDRATEC :**

- Mme Céline TRUFFIER, Ingénieure chargée d'étude,
- M. Pascal LEFEVRE, Directeur de projet.

#### **Bureau études ECO-LOGIQUE-CONSEILS :**

- Mme Sophie NICOLAI

### Ordre du jour :

1. Introduction : rappel de la démarche PTGE et des suites possibles après le diagnostic HMUC
2. Information sur la gouvernance PTGE
3. Ateliers : Avis des membres du COPIL sur le bilan AFOM, avantages et inconvénients des différents scénarios de l'étude HMUC
4. Présentation du scénario sans projet : scénario de référence pour comparer les autres scénarios à venir
5. Présentation de la boîte à idées
6. Conclusion

### 1. Introduction : rappel de la démarche PTGE et des suites possibles après le diagnostic HMUC

Présentation du calendrier ainsi que les conséquences d'un classement en ZRE du territoire.

Ce classement implique notamment une élévation de la redevance en l'absence de gestion collective. M. SECHET du CIVAM demande une précision concernant la gestion collective. En cas de ZRE, une gestion collective est imposée, mais cette gestion collective est également souhaitable en l'absence



de ZRE. Cette information est confirmée par le syndicat.

Par ailleurs, l'augmentation de la redevance sur l'eau est applicable en l'absence de ZRE. Mme SEGUIN précise que l'augmentation de la redevance serait appliquée temporairement, jusqu'à la mise en place de la gestion collective.

## **2. Information sur la gouvernance PTGE**

*Pas de commentaires*

## **3. Ateliers : Avis des membres du COPIL sur le bilan AFOM, avantages et inconvénients des différents scénarios de l'étude HMUC**

M. GUILLAUD de l'OFB demande une précision sur le bilan AFOM, principalement sur les -10% prévus par le plan eau d'ici 2030, comment les atteindre si cela ne s'applique pas au milieu agricole ?

Mme BUISSON de la DREAL indique que l'information pour les prélèvements agricoles est encore à éclaircir.

M. NICOLAS de la FNE fait remarquer que l'impact des crues entraîne des conséquences très différentes sur les milieux selon le scénario proposé.

Les membres du COPIL sont invités à se répartir en groupe pour effectuer les 2 ateliers.

**Atelier 1 : Bilan AFOM**

**Atelier 2 : Avantages et inconvénients des différents scénarios de l'étude HMUC**

Retours des groupes :



# Retour Atelier 1 : Bilan AFOM

PRÉSENT	ATOUTS du territoire mis en lumière par l'étude HMUC	FAIBLESSES du territoire mis en lumière par l'étude HMUC	Remarques (en vert remarques plusieurs fois évoquées)
	<p>Amélioration de la connaissance hydrologique (validé par les membres du COTECH) et sur la base du guide du Ministère de la Transition Ecologique</p>	<p>...mais des incertitudes communes à l'ensemble des études HMUC (incertitudes sur les variations pluviométriques futures, sur les prélèvements, sur l'outil de modélisation)</p>	<p>- Besoin de connaître le lien nappes souterraines et eaux superficielles (3)                      - Trop de probabilités et d'hypothèses = incertitudes élevées (5)                      - Améliorer les connaissances socio-éco, manque étude sociologique dès les premiers stades, étude socio à développer sur le bassin de l'hyrôme en tention (3)                      - Quels progrès sur l'évolution de la demande en eau (y compris particuliers piscines...) et sa régulation?                      - Accepter les incertitudes, présentes dans toutes les études et les expliquer                      - Sortir du guide et entamer une démarche de recherche et de développement comme sur la Sèvre Nantaise                      - Préciser dans le bilan qu'il s'agit de la Base du guide du ministère de la transition écologique + du Guide du bassin Loire Bretagne (AELB)                      - Ajouter les autres volets MUC dans le texte, pas que le volet hydrologie (2)</p>
	<p>En cumulé, sur l'ensemble du territoire du SAGE : les volumes prélevés sont inférieurs aux volumes disponibles (scénario 40% et 60%).                      Sur certains cours d'eau, les volumes prélevés sont assez limités : le fond de la vallée du Layon constitue un atout pour la mise en eau d'annexes hydrauliques</p>	<p>...mais des bassins versants, sur lesquels les prélèvements sont excessifs par rapport à la ressource disponible : Hyrôme, Javoineau, Dreuilé, Arcison, Villaine</p>	<p>- Il ne faut pas afficher en cumulé - on ne peut pas minorer le problème en utilisant le "cumulé" qui n'a pas de sens (6)                      - Avec réserves sur le calcul des volumes disponibles (2)                      - Maintien d'organismes de gestion par sous BV pour être au plus près du territoire                      - Il faut faire confiance à l'étude                      - On est loin du scénario à 20 % du SDAGE, il faut améliorer les connaissances hydrauliques des annexes                      - Est-ce que les prélèvements vont augmenter au global ou diminuer ?</p>
	<p>Un calcul basé sur le respect d'un débit plancher garantissant un débit minimal dans les cours d'eau</p>	<p>... mais qui n'intègre pas d'incitation à la gestion collective de l'irrigation</p>	<p>- Etre incitatif pour la mise en place d'une gestion collective et montrer ses avantages (8)                      - Mettre en place des mesures incitatives et non punitives                      - Possibilité d'une gestion collective à partir du module ?                      - Le module serait-il la norme lors d'alternance d'épisodes orageux et de sécheresses en hiver?                      - Vigilance : 10% du module est une valeur statistique pas écologique, est-ce réaliste économiquement ?                      - Vigilance entre une mesure/seuil pratique et l'organisation d'une gestion collective                      - Pas de lien entre cet atout et la faiblesse</p>
	<p>Une amélioration de la connaissance des volumes prélevés en hautes et basses eaux, selon les ressources</p>	<p>...mais des volumes disponibles calculés uniquement en période de hautes eaux dans les eaux superficielles, qui ne concernent ni les eaux souterraines, ni les sources éloignées du cours d'eau</p>	<p>- Nécessite de connaître les ME souterraines (16)                      - Vigilance : il existe des prélèvements en basses-eaux (évaporation, dérogations, Plan eau, Plan eau sur source) + prélèvements non connus, non déclarés                      - Si travail sur les prélèvements en basses-eaux, identification des prélèvements, quid de la substitution de ces prélèvements qui s'ajouteront aux prélèvements hivernaux (volumes disponibles)                      - Les données des eaux superficielles sont peut-être insuffisantes pour permettre le calcul des volumes disponibles ?                      - Insister sur les éléments pris en compte pour le calcul lors des réunions</p>
	<p>Des prélèvements d'eau potable en Loire qui viennent soutenir les débits d'étiage du territoire</p>	<p>... mais la ré-utilisation de l'eau (REUT) en sortie de STEP diminue ce soutien d'étiage – à étudier au cas par cas</p>	<p>- REUT, vigilance à étudier au cas par cas, pas de retour au cours d'eau, au milieu (4)                      - Limiter la REUT voir interdire la REUT sur les rivières en ressources faibles ou en tête de bassin versant (3)                      - Vigilance sur la qualité des eaux de STEP                      - Lien à faire avec l'étude axe Loire-Allier, problème de la dépendance à la Loire (est-ce acquis à long terme?)                      - Fonctionnement naturel des cours d'eau ?                      - Eaux de STEP ne rentrent pas dans le soutien d'étiage                      - Ne pas justifier une REUT par un rejet de step non conforme (remettre aux normes la STEP)                      - Dépendance de la Loire pour l'eau potable, attention à ne pas négliger la qualité de l'eau</p>
	<p>Une gouvernance élargie (intégrant un spectre assez large d'acteurs)</p>	<p>Consensus difficile à trouver</p>	<p>- Important d'avoir de la diversité, plus de monde, plus d'idées (3)                      - Maintenir la solidarité amont-aval                      - Intégrer des professionnels                      - Plus d'observateurs que d'utilisateurs, intégration du modèle économique et social                      - Vigilance sur le respect de l'équilibre des représentants                      - Bien réfléchir à la gouvernance (1 voix/1 vote?)                      - Présence de chaque acteurs en réunion                      - Vigilance sur le nombre de réunions concernant le quantitatif</p>



OPPORTUNITES	MENACES	Remarques (en vert remarques plusieurs fois évoquées)
Quels éléments sont des opportunités pour la gestion équilibrée de la ressource dans les prochaines années ?	Quels éléments sont des menaces pour la gestion équilibrée de la ressource dans les prochaines années ?	
Des <b>solutions d'économie d'eau</b> émergentes à amplifier et à mobiliser pour tous les usages grâce au PTGE	... mais une accélération liée à la hausse des épisodes de sécheresse, inondations et autres événements météorologiques extrêmes. <b>Vulnérabilité des usages, notamment agricoles aux phénomènes extrêmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Santé humaine (2)</b></li> <li>- Reste beaucoup à faire avec de nombreuses solutions qui existent déjà</li> <li>- Quel modèle pour l'avenir, quelle alimentation veut-on ? Importation? Occupation du territoire ?</li> <li>- Usage agricole reste un usage prioritaire (alimentaire) par rapport à d'autres usages de loisirs</li> <li>- Vigilance concernant les crues, bénéfiques pour le milieu</li> <li>- Compromis à trouver = concertation</li> </ul>
<p>Le <b>Plan Eau</b> à décliner sur le territoire (toutes ressources en eaux confondues) : - 53 mesures répondant aux enjeux de sobriété, disponibilité et qualité de l'eau, ainsi qu'aux problématiques de crises de sécheresse</p> <p>- Objectif : - 10% d'eau prélevée d'ici à 2030</p> <p><b>En ce qui concerne le secteur agricole, l'objectif de -10% est assigné à chaque hectare irrigué mais le Plan eau fixe une stabilisation et non une réduction du volume globale prélevé à échéance 2030.</b></p>	...mais comment atteindre une baisse de 10% face aux <b>augmentation des besoins</b> (notamment agricoles) ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Nécessaire de s'adapter (changer les méthodes de culture) et de respecter les milieux et volumes disponibles (10)</b></li> <li>- Cultures prioritaires ?</li> <li>- Privilégier l'agriculture vivrière/alimentaire, préférer le local en lien avec les PAT</li> <li>- <b>Comment accompagner les professionnels sur les changements de méthode (2)</b></li> <li>- <b>Favoriser le stockage d'eau l'hiver (3)</b></li> <li>- Nouvelles solutions de stockage (carrières)</li> <li>- <b>S'appuyer sur la délibération "plan de sobriété Loire Bretagne" (2)</b></li> <li>- Manque de clareté du plan eau</li> <li>- L'objectif du plan eau n'est pas compatible avec le maintien des prélèvements pour l'agriculture</li> <li>- Adéquation difficilement envisageable et incohérence</li> <li>- En ce qui concerne le secteur agricole, l'objectif de -10% est assigné à chaque hectare irrigué mais le Plan eau fixe une stabilisation et non une réduction du volume globale prélevé à échéance 2030. D'après AELB pas officiellement validé</li> <li>- <b>Réduction de 10% aura un impact sur les coûts des services eau potable et assainissements (2) se mettre en lien avec ces services</b></li> <li>- Sensibiliser le grand public pour qu'il participe à la baisse des 10%</li> <li>- Quel solidarité entre les usages ?</li> <li>- Les industriels peuvent réduire leurs usages, déjà bien commencé</li> <li>- Augmentation des besoin à vérifier</li> <li>- Ajouter les menaces politiques si les décisions viennent contredire les ambitions (ex plan -10 % mais secteur agricole non concerné?)</li> </ul>
Une <b>démarche de territoire à l'échelle du bassin versant pertinente et partagée par l'ensemble des acteurs</b>	...mais une méthode (indicateurs, outils...) à construire. Et <b>souhait d'un report des travaux HMUC par la Chambre Régionale d'Agriculture</b> dans l'attente d'échanges nationaux sur l'évolution des réglementations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>"souhait d'un report des travaux HMUC par la Chambre Régionale d'Agriculture": Non ne doit pas se décider en bilatéral ETAT/ Chambre agri (FDSEA) mais avec tous les acteurs des COPIL PTGE (5)</b></li> <li>- Besoin d'engager une discussion avec la profession agricole, besoin de trouver des intérêts des agriculteurs dans la démarche</li> <li>- Vigilance sur les décisions politiques (on ne déverse plus dans la Loire mais on garde l'eau pour son territoire), solidarité amont-aval</li> <li>- Tous les utilisateurs y compris les industriels et les particuliers doivent être autour de la table</li> <li>- Le pas de temps est contraignant et non partagé, travaillons et continuons mais pas sans le milieu agricole et pas dans l'urgence</li> <li>- Partager la problématique pour faire adhérer tous les acteurs pour l'intérêt du territoire</li> <li>- Plutôt utiliser le terme frein que menaces pour la demande de stand-by des travaux HMUC</li> </ul>
Des <b>solutions fondées sur la nature</b> existent et la plupart sont <b>« sans regret »</b> C'est à dire sans effets négatifs que l'on pourrait regretter à terme	...mais <b>ne bénéficient pas toujours d'une reconnaissance économique suffisante</b> pour accélérer et amplifier leur déploiement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Bien réfléchir sur les reconnaissances économiques (quantifier les bénéfices environnementaux) (2)</b></li> <li>- Lien avec les MAEC, PSE</li> <li>- Mesures pertinentes opposables (légiférer)</li> <li>- Retours d'expériences et pratiques développer</li> <li>- Les solutions agronomiques ne sont pas nécessairement à soutenir par des financements</li> </ul>

## Retour de l'atelier 2 : Avantages et inconvénients des différents scénarios de l'étude

### AIDE AU CHOIX DU SCENARIO 40% OU 60% POUR LES BASSINS VERSANTS DÉFICITAIRES

	Scénario 40%	Scénario 60%
<b>Points communs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le module est préservé comme débit plancher</li> <li>Pas d'effet sur les crues les plus importantes (crues biennale, quinquennale ect. préservées) permettant la mise en eau des annexes hydrauliques favorables aux frayères</li> </ul>	
<b>Avantages / inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Moins de pression de prélèvements sur les milieux</li> <li>Baisse de la fréquence et de l'amplitude des eaux moyennes (crues bisannuelles) / diminution de la variabilité des débits</li> <li>Meilleur auto-curage des lits et recharge des nappes (non quantifiable aujourd'hui).</li> <li>Scenario <b>le plus contraignant pour les usages en place</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus de pression de prélèvements sur les milieux</li> <li>Baisse <b>plus importante</b> de la fréquence et de l'amplitude des eaux moyennes (crues bisannuelles) / diminution de la variabilité des débits</li> <li><b>Moindre</b> auto-curage des lits et recharge des nappes (non quantifiable aujourd'hui)</li> <li>Scenario <b>moins contraignant pour les usages en place</b></li> </ul>

Retour des groupes par thématiques :

#### Etude HMUC de manière générale :

Difficulté d'interprétation à cause du manque de données sur les eaux souterraines (modèle BRGM sur l'Aubance). Il ne faut pas croire que les eaux souterraines = ressource

**Pas de prise en compte de la demande en eau potable, souterraine.**

L'étude HMUC n'est prévue que pour l'irrigation agricole. L'impact économique doit être plus léger, clause de revoiture à prévoir pour réactualiser les quantités prélevées.

Il est nécessaire de bien **prendre en compte les sous-bassins versants** (pas de transfert d'eau possible).

#### Volumes disponibles :

Attention, sur l'Hyrôme, le volume total des retenues est plutôt de l'ordre de 1 800 000m<sup>3</sup>. **Donc la « marche à franchir » est encore plus grande que celle présentée.**

Le débit plancher est-il un niveau optimiste ou pessimiste ? **Ne vaudrait-il pas mieux abaisser ce débit plancher ?**

Un scénario, avec **étalement des prélèvements**, permettrait de garantir le module, tout en augmentant les **prélèvements (gestion collective)**.

**Comment augmenter la gestion collective sur l'Hyrôme ?** 60% des irrigants en association à ce jour, imposer une OUGC semblerait la meilleure formule, **quelle « carotte » pour motiver les récalcitrants à adhérer ?**

La gestion collective doit se faire par sous bassins versants. Les sous-bassins déficitaires auraient besoin d'une réponse scientifique plus approfondie.

Il est **important de prendre en compte les conséquences des scénarios**, on est dans l'incapacité de fédérer tout le monde (notamment ceux qui moins dépendant de l'eau).

#### Milieu :

Dans les points communs présentés, attention à l'affirmation « *qu'il n'y a pas d'effet sur les crues les plus*



importantes permettant la mise en eau des annexes hydrauliques favorables aux frayères » cela n'a pas été évalué. Cette affirmation nécessite l'acquisition de connaissances supplémentaires sur la connexion et les fonctionnalités annexes et les frayères.

### Economies d'eau :

Les économies d'eau (de -10 à -40%) réalisés par certains industriels sont une perte de chance pour le milieu (paradoxe !).

**L'étude socio-économique est indispensable** pour mesurer les conséquences de la réduction d'eau (si moins de production/ entreprise, quid des salariés, quid de l'importation, des produits qu'on ne produira pas ?)

Si baisse de 10% pour le milieu agricole, diminution du nombre d'hectare sans contrat, les contrats iront ailleurs.

**Les -10 % ne pourront pas être appliqués partout** (exemple ceux qui rejettent beaucoup d'eau par rapport à leur prélèvement, ex ISOVER à Chemillé qui rejette 90% de l'eau utilisée).

Vigilance sur les infrastructures futures qui pourraient vider la ressource en eau.

### Plans d'eau :

Travailler sur la déconnection des plans d'eau.

La déconnection des plans d'eau ne sert à rien, malgré la déconnection, les cours d'eau sont à sec.

### Soutien d'étiage :

Beaurepaire et Passavant assurent un soutien d'étiage qu'il faut optimiser. C'est le cas également à Mozé.

### Place de l'eau dans l'agriculture :

**L'eau est indispensable pour les cultures.** Si l'on va vers un scénario 40% il faudra vraiment accompagner la transition. Pourquoi pas alimenter les territoires sous tension avec de l'eau d'ailleurs (eau potable, autre ressources, soutien d'étiage ?). Oui, mais il n'y a pas d'eau excédentaire ailleurs !

**L'eau est indispensable, surtout quand on n'a pas le foncier nécessaire pour une diversification agricole.**

### Comment faire bouger les pratiques agricoles ?

Pour faire bouger les pratiques, il faut être restrictif. Avec un calendrier étalé pour la mise en application.

**Même dans le scénario le plus optimiste, il faudra accompagner.** Il y a de la sensibilisation à faire (ex : Sylphie).

Pas possible de faire des grandes cultures ou du maraichage en fond de vallée, inondable.

### REUSE :

La re-use de Chemillé n'est pas bénéfique pour le milieu, mieux vaudrait une amélioration du traitement.

### Transfert/substitution de la ressource :

Prélever là où la ressource est excédentaire (Projet de la carrière sur l'Aubance : 350 000m<sup>3</sup> en substitution de prélèvement estivaux).

### Stratégie du territoire :

Quelle auto-suffisance alimentaire voulons nous ? Si les contraintes sont trop fortes, on importera toute notre alimentation. « Si on est trop drastique, on n'aura plus rien à manger »

## 4. Présentation du scénario sans projet : scénario de référence pour comparer les autres scénarios à venir

Une précision est demandée sur l'évolution des prélèvements d'abreuvement du bétail. Setec répond qu'il s'agit d'une diminution tendancielle, c'est-à-dire la poursuite à l'horizon 2050 de la diminution des cheptels observée depuis plus de 10 ans.



## 5. Présentation de la boîte à idées

*Pas de commentaires*

## 6. Conclusion

*Principaux retours des ateliers, le détail sera envoyé avec le compte-rendu  
Information sur les ateliers de concertation qui se tiendront le jeudi 27 juin, au théâtre Foirail à  
Chemillé.*

